

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 14 septembre 2023*

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 12<sup>(1)</sup>.**

**Effectif légal : 6**

**Procuration : 3**

**Présents (9) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente  
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire  
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale  
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal  
François DIOT, Conseiller Municipal  
Jacqueline PASIN, Administratrice  
Roger CLAY, Administrateur  
Gérard FERRAND, Administrateur  
Serge JENTZER, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER  
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER  
Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN

**<sup>(1)</sup> Remplacement en cours (1) :**

Démission de Jean-Jacques MARAND, Administrateur de PAGODE, membre nommé

**DEL14092023- 04**

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION DE MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT VILLE DE NEVERS/CCAS</b></p>
--

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L 1611-4 et L 2313-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles pris notamment en ses articles L1233-4 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la délibération N°DEL25062020-05 du Conseil d'Administration du 25/06/2020, relative à la convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers/CCAS.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29/08/2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser et de formaliser les relations Ville de Nevers/CCAS au regard des évolutions intervenues dans le périmètre d'action du CCAS ;

Considérant que la mutualisation des fonctions support Ville de Nevers/CCAS existantes pour les ressources humaines) élargie en 2020 aux fonctions finances, marchés publics, gestion du

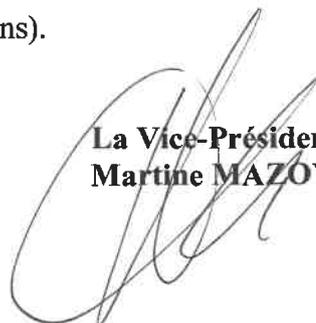
parc automobile, maintenance et entretien informatique, affaires juridiques et assurances, permet l'optimisation des moyens engagés entre les deux structures ;

Considérant l'intérêt de pérenniser le travail entrepris par les deux collectivités et d'ajouter au périmètre des fonctions support, les missions du Conseiller en Prévention, afin de poursuivre de façon commune, la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail au sein du CCAS ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'abroger la délibération n° DEL26012023-01 ;
- D'adopter les termes de la convention Ville de Nevers/CCAS proposée, qui fixent les dispositions générales régissant les relations entre la Ville de Nevers et le CCAS et recensent les concours des fonctions support apportées par la Ville de Nevers au CCAS ;
- D'autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 3 procurations).



**La Vice-Présidente,  
Martine MAZOYER**